

LNPN, collégiens et situation financière : plénière chargée pour le Département de Seine-Maritime



La séance plénière est programmée sur deux jours à l'hôtel du Département et retransmise sur les réseaux, avec 23 rapports au débat archives Paris Normandie / STÉPHANIE PÉRON

Jeudi 10 et vendredi 11 octobre, les élus départementaux se réunissent pour l'avant-dernière séance plénière de l'année 2024. Avec quelques dossiers qui devraient faire consensus... Mais pas seulement.

Entre un serpent de mer, un point sur les budgets alloués à la jeunesse et un tackle à un ancien ministre, les élus départementaux ont deux jours de débats devant eux. On fait le point.



Éternelle LNPN

La ligne nouvelle Paris Normandie ? De l'aveu même de Bertrand Bellanger, c'est « un serpent de mer ». Mais, face « aux prises de position, notamment de l'Île-de-France et des Yvelines, qui fragilisent le projet », le président du Département de la Seine-Maritime auquel le projet « tient particulièrement à cœur ».

Les élus départementaux seront donc invités à montrer à nouveau leur soutien au projet : « C'est hyper-important pour les voyageurs mais aussi pour le fret ferroviaire et donc l'avenir d'Haropa », maintient Bertrand Bellanger.

Collégiens : refonte des fonds

Le dispositif seinomarin Cred (Contrat de réussite éducative départementale) doit, si la délibération est votée, être refondue : les deux millions d'euros (un budget « en hausse de 10 % »), visant à soutenir des projets à destination des collégiens, vont être redistribués pour plus d'équité. Il y aura désormais une part fixe de 25 € par collégiens (bonifiés de 6€ pour les élèves en REP/REP+ et en collèges ruraux isolés) avec une part « transport » calculée sur l'indice d'éloignement de l'établissement pour ne pas défavoriser les collégiens les plus éloignés. Axé autour de différentes thématiques, le Cred a permis à « 1500 projets de voir le jour en 2023 », détaille Chantal Cottureau, vice-présidente en charge des collèves : « Deux millions d'euros dans un dispositif qui n'est pas obligatoire, cela aurait pu être facilement supprimé pour des raisons économiques. Mais nous considérons que c'est une chance d'épanouissement pour nos collégiens. » Dans le même temps, la dotation globale de fonctionnement 2025 des collèges doit également être revue à la hausse à 16,7 millions d'euros (+3,29 %) avec une réserve de près d'un million pour les dépenses exceptionnelles (inflation des prix de l'énergie...)

Un ancien ministre irritant

Bertrand Bellanger a peu goûté les propos de l'ancien ministre de l'Économie, l'ex-Eurois Bruno Le Maire, qui a taclé la gestion des collectivités peu après son départ de Bercy. Et pour l'élu seinomarin, c'est un peu l'histoire de la paille et de la poutre... « Les départements sont dans une situation extrêmement difficiles, avec une chute des recettes, une chute des droits de mutation à

titre onéreux de 25 %, une baisse de la part de TVA qui leur revient et des coûts de fonctionnement imposés par l'État en hausse – Revenu de solidarité active, point d'indice de la fonction publique... – sans compensation », s'agace Bertrand Bellanger. « Quatorze départements sont en situation virtuelle de cessation de paiements, d'autres ne peuvent boucler leurs budgets. Nous, nous avons pu nous désendetter depuis quelques années, sinon, nous pourrions être le quinzième ! Mais dire que les départements ont tiré sur la corde quand on quitte son ministère en laissant 3000 milliards de dette... » Un agacement qui sera sans doute à nouveau abordé en décembre prochain lorsque seront évoquées les grandes lignes du budget 2025.

Séance plénière les 10 et 11 octobre, à partir de 9h30, accessible via les pages Facebook et YouTube du Département 76.